

CONSEIL MUNICIPAL DU 18 JANVIER 2010

Présents : Mesdames VERCRUYSSÉ MAGNOLÉ CORDIER THOMAS et Messieurs COLLETTE POULAIN BARRUET MESSIO LAURENT PARROT LEHMANN MELO WRZUCHOL TOFIN

Absents excusés : - Monsieur DURCROCC.
- Monsieur MELO ayant donné procuration à Monsieur POULAIN.

Secrétaire de séance : Odile CORDIER.

Ordre du jour :

- * Lecture du compte rendu de la séance précédente.
- * Demande de D.G.E :
 - * Enfouissement des réseaux de la rue du Marais.
 - Eclairage passage piétons RD 1017, RD 10, abri bus de la mairie.
 - Sonorisation de la salle socio-éducative.
- * Informations diverses.
 - Anciens ordinateurs de l'école.

Ordre du jour supplémentaire :

- Bosquet le long de la R.D 1017.
- Organisation du voyage immobile.
- Délibération concernant la réforme territoriale.
- Toilettage canin.

*

* *

Lecture du compte rendu de la séance précédente, celui-ci est adopté à l'unanimité avec les remarques suivantes :

- vœux du Maire à 18 h 30.
- Madame THOMAS demande que figure dans le fonctionnement de la médiathèque, que la cotisation d'1,60 € ne serait plus perçue par Madame DUTHOIT.
- Monsieur PARROT souhaite que soit rajouté à l'ordre du jour en point supplémentaire la continuité des travaux de la R.D 10.
- Monsieur PARROT fait remarquer qu'il a interrogé le Maire au sujet de la deuxième ou de la troisième tranche des travaux, il lui a été répondu qu'au départ 3 tranches étaient prévues puis que ce dossier a été finalement établi sur deux tranches.
- Augmentation du prix de la salle : Monsieur PARROT souhaite que le mot « taxes » soit remplacé par « impôts ».
- Monsieur PARROT signale que des remarques lui a été faite au sujet de l'affichage tardif des comptes rendus des conseils municipaux.

DEMANDE DE D.G.E :

ENFOUISSEMENT DES RÉSEAUX DE LA RUE DU MARAIS :

Monsieur MESSIO signale que le projet avait déjà été évoqué, enfouissement des réseaux (pour 150 000 €) puis création de trottoir côté impair.

Monsieur PARROT demande d'avoir une vue globale de l'ensemble des travaux avant de se prononcer sur un dossier.

Madame THOMAS signale que dès l'instant que l'on délibère sur une demande des travaux c'est que l'on s'engage à l'inscrire au budget et que cela semble prématuré.

Il est répondu que tous les ans les demandes de D.G.E doivent se faire avant le 30 janvier et qu'il conviendra d'inscrire effectivement ces sommes au budget.

Monsieur MESSIO signale que le trottoir sera exécuté en fonction des nouvelles normes pour handicapés, soit 1 m 50 bordures comprises.

Il signale également que tous les travaux doivent être commencés dans les deux ans qui suivent la notification d'accord de la D.G.E.

ECLAIRAGE DES PASSAGES PIÉTONS R.D 1017 ET R.D 10 :

Monsieur MESSIO a demandé des devis pour un éclairage renforcé au niveau des passages protégés :

Sur la R.D 1017 devant les commerces,

- Devant la boulangerie (côté opposé) : 3 200 €
- Devant le fleuriste : 3 200 €

Sur la R.D 10 :

- Proximité de l'abri bus : 1 660 €.
- Proximité de l'école : 4 200 €.
-

Eclairage derrière la mairie de façon à éclairer le tourniquet : 2 200 €.

Lampadaire à réparer sur la plaine de jeux : 1 180 €.

Monsieur WRZOCHOL fait remarquer qu'il serait judicieux d'éclairer également le passage protégé devant l'abri bus à côté de l'ancienne station ESSO ainsi que devant le café du village. Que la priorité serait de privilégier les passages protégés de la R.D 1017 qui présentent plus de risques et de passages.

Monsieur PARROT demande la raison pour laquelle, il n'a pas été prévu un éclairage devant l'abri bus de la sortie sud de la R.N 1017, Monsieur MESSIO répond que les devis ont été demandés en fonction des remarques faites à la commission des travaux.

Monsieur MESSIO signale qu'un poteau coûte environ 3 200 € et qu'il est possible d'étaler le nombre d'éclairages sur deux ou trois années.

SALLE SOCIO-ÉDUCATIVE (SONORISATION) :

Monsieur le Maire rappelle les problèmes de sonorisation que pose la salle socio-éducative, un devis a été fait pour un montant de 20 000 € H.T, ce type de travaux a été réalisé avec succès dans la pièce qui accueille la cantine.

Monsieur PARROT demande où en sont les projets jusqu'à la fin du mandat, il trouve que les projets actuels arrivent au coup par coup, il avait demandé à avoir une projection globale des travaux à venir.

Monsieur POULAIN lui rappelle qu'en tant que conseiller, il peut faire des propositions et monter un dossier plutôt que se cantonner à critiquer systématiquement. Il rappelle également qu'entre le moment où un projet est décidé et celui où il est réalisé, il faut quelquefois plusieurs années.

Vote pour les travaux de sonorisation : 13

Abstention : 1 (Monsieur PARROT)

Vote contre : 0

INFORMATIONS DIVERSES :

Anciens ordinateurs de l'école :

Monsieur LAURENT, signale que la classe a été repeinte, le matériel changé ou rénové, il reste à se séparer du matériel obsolète, Madame MAGNOLER signale qu'elle a eu une demande pour une école du secteur qui recherche 5 écrans. Un accord est donné sur le principe, Madame MAGNOLER répondra favorablement à cette demande.

L'adjoint du patrimoine de la commune signale également qu'une association se charge de récupérer du matériel informatique et de le rénover. Une réponse favorable est également donnée.

Bosquet le long de la R.D 1017 :

Deux solutions sont envisagées, arracher les arbustes et aplanir la butte puis poser une clôture ou aménager l'endroit en conservant son relief actuel de façon à ce qu'il reste propre. La commission plaine de jeux émettra un avis en collaboration avec la commission environnement et le conseil municipal se prononcera lors de sa prochaine séance.

Organisation du voyage immobile :

Le 15 de ce mois, l'assemblée générale du voyage immobile a eu lieu, l'orientation de cette association serait plus large, jeux de carte, théâtre, animation etc.....

Pour l'instant en ce qui concerne l'animation culturelle rien n'est encore précis, par contre, il convient qu'un élu soit délégué pour assister aux assemblées générales, Monsieur POULAIN signale que le changement au niveau des statuts n'a pas encore été voté, l'élu en question sera convoqué également au conseil d'administration.

Madame THOMAS signale que les statuts provisoires ont été fournis par la Sous Préfecture.

Monsieur COLLETTE demande un accord pour qu'un conseiller municipal fasse la liaison entre la mairie et le voyage immobile.

Madame THOMAS se porte candidate, elle sera donc convoquée lors de leur conseil d'administration.

Délibération concernant la réforme territoriale :

Monsieur COLLETTE rappelle que le sujet est délicat, qu'il s'agit de fusion entre le conseil général et le conseil régional de façon à n'avoir qu'un représentant.

Monsieur VANTOMME a dit lors d'un rendez-vous que le conseil municipal ne peut pas être pour la réforme et demander ensuite des subventions au conseil général.

Vote sur la proposition de la délibération contre la réforme :

Pour : 14

Contre : 0

Abstention : 0

Toilettage canin itinérant :

Une demande a été faite pour installer un camion itinérant pour le jeudi après-midi sur la plaine de jeux. Les membres du conseil municipal autorisent le stationnement en rappelant que l'endroit doit rester propre.

Monsieur WRZOCHOL demande où en est la réparation des plots lumineux devant la boulangerie, Monsieur MESSIO signale qu'il a rendez-vous avec l'entreprise la semaine prochaine.

Monsieur LEHMANN demande si des suites ont été données aux dégradations devant la mairie. Les gendarmes se sont déplacés mais n'ayant pas de preuve, il n'est pas possible de sanctionner.

Monsieur WRZOCHOL demande si une plainte a été déposée, Monsieur le Maire signale que oui.

Monsieur PARROT fait remarquer que l'acquisition du rideau lumineux installé sur la mairie est une bonne idée.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 22 h 45.